

*l'explication que je devois faire ensuite des devoirs particuliers. „*

*„ Après avoir montré la conformité de la loi naturelle avec celle de Jesus-Christ , il eût été fort inutile de répéter dans la seconde partie , les maximes que j'ai d'abord exposées dans la précédente. J'ai donc cru devoir me borner à les rappeler , pour faire voir ce que Jesus-Christ y ajoutoit d'élevation & de force , par la sublimité des vues , par la puissance des motifs , par la multiplicité des moyens. J'ai montré en même-tems qu'il n'y a point de législation plus propre , que celle de Jesus-Christ , au bonheur de la vie civile. Mais comme les principes de l'évangile embrassent , par leur fécondité , tous les devoirs de l'homme , il étoit indispensable d'y revenir plus d'une fois , pour les développer , & faire remarquer l'esprit & l'ensemble de la loi évangélique. L'ouvrage est terminé par une courte analyse , qui prouve la parfaite analogie de la loi de Jesus-Christ , avec les besoins & la dignité de l'homme. „*

On observera sans peine que l'auteur emploie le mot *évangile* dans une certaine latitude , & comprend dans cette expression tous les livres de la révélation , tous nos livres saints , pour montrer ensuite , comment la loi naturelle s'est plus spécialement développée en passant de l'école de Moÿse & des prophètes à celle de Jesus-Christ. Il en avertit clairement par les pages maximes , qu'il cite des livres sapientiaux (a) , & par le passage même qui sert d'é-

---

(a) En lisant légèrement les maximes du livre de la Sagesse , les Proverbes , l'Ecclésiastique , on seroit porté à les considérer précisément comme des moralités judicieuses & utiles pour lesquelles l'inf-